



**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
POUR L'ACCUEIL D'UN CIRQUE**

A retourner

à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville

Direction de la culture et de la vie associative

107 Grand'Rue

57970 YUTZ

accueil@mairie-yutz.fr

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM :

PRENOM :

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

Numéro de SIRET (14 chiffres) :

INFORMATION SUR LE CIRQUE ET L'INSTALLATION DU CHAPITEAU

Date souhaitée de l'installation :

Horaire d'arrivée :

Jours de représentation semaine : ☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi

Jours de représentation week-end : ☐ samedi ☐ dimanche

Horaires des représentations : semaine : de.....h à.....h

week-end : de.....h à.....h

Nombre de représentations :

Nombre de places spectateurs :

Nombre de véhicules et remorques :

Emprise nécessaire à l'installation (chapiteau, convoi et installations annexes) :

Description du spectacle

Date de départ souhaitée :

INFORMATIONS

AUCUN EMPLACEMENT DISPONIBLE :

- DU 15 FEVRIER AU 8 MARS 2027
- DU 18 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2027

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2027

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- ✓ La licence d'entrepreneur de spectacles attribué par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en cours de validité ;
- ✓ Extrait « K bis » du Registre du Commerce et des Sociétés ;
- ✓ Extrait du registre de sécurité dûment complété par l'organisateur exploitant ;
- ✓ Assurance responsabilité civile multirisque (couvrant les dates des représentations) ;
- ✓ La fiche technique du chapiteau (attestation de bon montage des structures, attestation des bâches, surface, capacité des gradins, plan....) ;

PIECES COMPLEMENTAIRES

- ✓ Notice décrivant le spectacle ;
- ✓ Le calendrier de la tournée et le nom de son responsable ;
- ✓ Une fiche récapitulant, le cas échéant, les besoins spécifiques (configuration spécifique, accès aux réseaux...).

RAPPEL DES DIFFERENTS CRITERES APPLIQUES

- ✓ Un droit de place de 100 euros par jour ;
- ✓ Un chèque de caution de 400 euros ; (celui-ci vous sera rendu après l'enlèvement de tout l'affichage)
- ✓ Animaux interdits ;
- ✓ Publicité sonore interdite ;
- ✓ Pas d'affichage sauvage, seul l'affichage aux abords des écoles est autorisé sur la commune ;
- ✓ Mise en place d'une tarification spéciale pour les scolaires et les périscolaires.

Fait, le :

A :

Signature :

Date de réception en mairie :